

## Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 8 septembre 2025

Le huit septembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, le deux septembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis, au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël PAILLOT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13  
 Nombre de conseillers présents à l'ouverture : 9  
 Nombre de procurations : 3  
 Nombre d'absents excusés : 1

Présents : Raphaël Paillot - **Maire**, Francis Dischert, Anne Rossi, Daniel Gilles - **Adjoints**, Nellie Dauvier, Céline Stoll, Marc Perrin, Olivier Desbos, Iohann Leblanc

Représentés : Régis Viret (pouvoir à Raphaël Paillot), Elie Moerman (pouvoir à Francis Dischert), Marie Roche (pouvoir à Nellie Dauvier)

Excusée : Sophie Bacus

Secrétaire de séance : Olivier Desbos

Le quorum étant atteint à 7 conseillers municipaux présents, et le nombre de présents étant de 9, Monsieur le maire déclare ouverte la séance du conseil municipal, à 20h40.

*Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Monsieur Olivier DESBOS propose d'assurer cette fonction. Le Conseil Municipal le désigne à l'unanimité.*

Monsieur le maire invite l'assemblée à faire part de ses remarques s'agissant du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025 est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de ce conseil, lesquels sont invités à signer le registre.

Monsieur le maire informe l'assemblée que le premier dossier relatif à une Délibération Budgétaire Modificative N°2 concernant le budget principal M57 est retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le maire propose en revanche d'ajouter un point relatif à l'information par la Préfecture de la Drôme au conseil de la nouvelle proposition d'extension de la surface commerciale d'Aouste/Sye.

### **1. Budget principal M57 : Délibération Budgétaire Modificative N°2 de 2025**

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

### **2. Délibération portant nouveau contrat de prêt pour financement pour partie de la salle multi-activités**

Afin de compléter la part d'autofinancement de la salle multi-activités en cours de construction, à **Punanimité, et après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Crédit Mutuel avec les caractéristiques suivantes :

- . Montant de l'emprunt : 180 000€
- . Durée de l'emprunt : 20 ans
- . Taux d'intérêt : 3,60% (Taux fixe % l'an – base 365 jours)
- . Périodicité : Trimestrielle / Échéance : 3 166,06€ à verser chaque trimestre
- . Total intérêts : 73 284,42€ / Frais de dossier : 500€
- . Durée de validité : jusqu'au 28 septembre 2025
- . Utilisation du crédit : dans les 2 mois à compter de l'offre

Le Conseil Municipal dit que les crédits seront inscrits à l'article 6611 et 1611 du budget principal de la Commune -BP 2025- de nomenclature M57 et autorise le Maire à signer le contrat de prêt et à se charger de toutes les opérations afférentes à cette affaire.

### **3. Délibération portant remboursement des frais avancés pour l'achat de chaussures de travail**

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide de procéder, sur présentation du ticket de caisse correspondant, au remboursement à l'adjointe d'animation, Madame Nina AUZILHON, de la somme de de 40,83€ HT soit 49,00€ TTC pour les frais avancés pour l'achat des vêtements de travail, chaussures de sécurité adaptées et que les crédits sont inscrits à l'article 62878 du budget principal de la Commune -BP 2025- de nomenclature M57.

#### **4. Délibération portant convention de servitude avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme - SDED -**

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la signature des deux conventions de passage avec le SDED nécessaires à l'extension de réseau électrique BT et autorise le Maire à la signer ainsi qu'à se charger de toutes les opérations afférentes à cette affaire.

#### **5. Délibération prenant acte du rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme - SDED -**

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre acte le rapport d'activité de l'année 2024 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme - SDED-.

#### **6. Délibération portant révisions statutaires de Territoire d'énergie Drôme du Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme - SDED -**

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve :

- **la Révision statutaire N°1** concernant la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme dont le texte, issu de la délibération du Comité syndical n° CS-2025-22-01 du 17 juin 2025 relative à la révision statutaire portant restitution de la compétence en matière d'IRVE et diverses modifications.
- **la Révision statutaire N°2** concernant la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme dont le texte, issu de la délibération du Comité syndical n° CS-2025-22-02 du 17 juin 2025 relative à la révision statutaire portant restitution de la compétence « *Autorité organisatrice de distribution de chaleur et de froid* ».
- **Et autorise** le maire à notifier cette délibération portant sur les deux révisions statutaires à Mme la Présidente du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

#### **7. Information prochaine Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour une demande relative à un nouveau projet d'extension de l'ensemble commercial Val de Drôme sur la commune d'Aouste-sur-Sye donnant lieu à délibération**

Le Conseil Municipal de Saoû souhaite se positionner sur ce projet. L'information donne lieu à avis par délibération :

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet d'extension d'une surface de vente de 1 207 m<sup>2</sup> de l'ensemble commercial Val de Drôme sur la commune d'Aouste-sur-Sye pour les arguments suivants :

- Projet entraînant une nouvelle imperméabilisation des sols ;
- Projet contraire au commerce de proximité que le Conseil municipal souhaite privilégier pour redonner vie aux villages ;
- Projet entraînant une augmentation des flux de camions nuisibles à l'entretien de la voirie des petites communes et à la tranquillité des villageois ; ce que souhaite éviter le Conseil municipal ;
- Existence de surfaces de friches commerciales à réhabiliter en priorité.

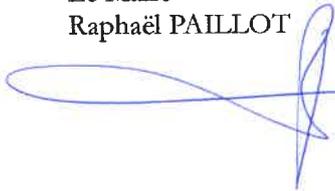
#### **8. Décisions du maire sous délégation de compétences du Conseil Municipal**

Monsieur le maire informe l'assemblée de sa décisions N°2025/15 prise sous délégation de compétence portant signature du renouvellement de contrat de maintenance avec la société PACCARD pour la vérification et l'entretien de l'église de la Purification de Saoû, pour un coût annuel de 215€ HT soit 258€ TTC révisé chaque année et pour une durée de 5 ans.

Aucune question diverse n'étant abordée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait à Saoû, le 12 septembre 2025,

Le Maire  
Raphaël PAILLOT



Le Secrétaire  
Olivier DESBOS

